

PERTES DE FONDS

Veillez compléter :

- la demande d'indemnisation des pertes

- l'annexe 1 : - Pertes de plants, palissage, redressage et nettoyage sur vergers et viticulture
- nettoyage et remise en état des berges, des parcelles, pertes de stock au champs, clôtures

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE SELON LE CAS

Pièces	Pièce jointe
Demande d'indemnisation des pertes, datée, signée et cochée pour les engagements en dernière page	Oui / Non
<u>Annexe 1</u> : Pertes de fonds suite aux orages et violentes rafales du 18 au 21 juin 2023	Oui / Non
Relevé d'identité bancaire	Oui / Non
Attestation d'assurance (Formulaire Cerfa n°13681)	Oui / Non
Factures de remise en état ou de matériaux Attestation des heures passées à réaliser les travaux si réalisés par l'exploitant ou ses salariés Factures de location de matériel afin de réaliser les travaux	Oui / Non
Factures des plants remplacés et/ou factures de nettoyage des vergers et vigne, factures de remise en état du palissage, factures des travaux de remise en état des berges	Oui / Non
Inventaire verger ou viticole	Oui / Non

SIGNATURES ET ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom) : _____

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles.

Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide :

- à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ;
- à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ;
- en cas de non réalisation des travaux, à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamités agricoles

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE

sinistre : orages avec violentes rafales du 18 au 21 juin 2023

A RETOURNER EN DDT avant le 10/11/2023

Date de réception en DDT |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|